



SECRETARIAT

AS/Per (2023) CB 03

26 mai 2023

A l'attention des membres de la Commission permanente

Carnet de bord de la réunion tenue à Riga, Lettonie le 26 mai 2023

La **Commission permanente**, réunie le 26 mai 2023 à Riga, Lettonie, sous la présidence de M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée :

- a entendu le discours de bienvenue de M. Edvards Smiltēns, Président de la Saeima ;
- a tenu un échange de vues avec M. Edgars Rinkēvičs, ministre des Affaires étrangères de la Lettonie ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée présentés par les délégations de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Géorgie et de la République de Moldova ;
- a approuvé des changements dans la composition des commissions de l'Assemblée ;
- a pris note du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée (19-23 juin 2023) ;
- a ratifié les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1) ;
- a tenu un débat d'actualité sur «Le suivi du Sommet de Reykjavík », a entendu l'intervention de Mme Aoife Nolan, Présidente du Comité européen des droits sociaux, et a adopté une déclaration telle qu'amendée (voir Annexe 2) ;
- a pris note du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'Observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (2 avril 2023) ;
- a tenu un échange de vues avec M. Carlo Monticelli, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un débat d'actualité sur « Exclure les athlètes de Russie et du Bélarus des Jeux Olympiques » et a entendu l'intervention de M. Kaspars Cipruss, Secrétaire Général de la Fédération lettone de basket-ball ;
- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Vaduz, Liechtenstein, le 28 novembre 2023.

Valérie Clamer, Ayşegül Elveriş

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire

Directrice, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée

Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie

Secrétaire Général du Congrès

Secrétaire du Comité des Ministres

Directeurs Généraux

Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Directeur du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Directeur de la Communication

Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

ANNEXE 1

Renvois et transmissions en commission

1. Le « Groupe Wagner » russe doit être déclaré organisation terroriste

[Doc. 15720](#)

Proposition de résolution déposée par M. Markus Wiechel et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour prise en compte dans le cadre du rapport sur les « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »* et à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour information*

2. Renforcer la protection de la biodiversité en Europe à travers un financement durable et équitable de la Convention de Berne

[Doc. 15727](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Liliana Tanguy et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour consultation*

3. Commémoration du 90^e anniversaire de l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine

[Doc. 15728](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Mariia Mezentseva et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et transmission à la Commission des questions politiques et de la démocratie et à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour information*

4. Promouvoir la couverture sanitaire universelle

[Doc. 15729](#)

Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

5. Soutien à la reconstruction de l'Ukraine

[Doc. 15732](#)

Proposition de résolution déposée par M. Lulzim Basha et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour prise en compte dans le cadre du rapport sur les « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »*

6. Mettre fin aux discriminations contre les personnes âgées fondée sur l'âge

[Doc. 17535](#)

Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

7. Appel à une modification des dispositions relatives aux quotas par sexe

[Doc. 15749](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Nicole Höchst et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour prise en compte dans le rapport sur la « Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée »* et à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour information*

8. La protection des droits humains dans et par le sport: obligations et responsabilités partagées

[Doc. 15750](#)

Proposition de résolution déposée par M. Kim Valentin et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

9. Enquête sur la surveillance illégale de dirigeants étrangers, d'opposants politiques et de militants en Pologne

Doc. 15751

Proposition de résolution déposée par M. Krzysztof Śmiszek et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour prise en compte dans le cadre du rapport sur « Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État »* et à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour information*

10. Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2024-2027
Mandat de la commission

Renvoi à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*

11. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2024-2025
Mandat de la commission

Renvoi à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*

B. REPONSE APRES CONSULTATION

1. Les inégalités de richesse prévisibles dans l'avenir automatisé

Doc. 15701

Proposition de résolution déposée par M. Björn Leví Gunnarsson et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « De nouveaux droits pour les générations futures »*

ANNEXE 2

Déclaration sur Le Sommet de Reykjavik : un message fort d'unité, d'objectif commun et de détermination inébranlable qui doit être suivi d'actions

1. Réunie aujourd'hui à Riga en tant que Commission permanente, l'Assemblée parlementaire se félicite de la [Déclaration de Reykjavik « Unis autour de nos valeurs »](#) adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du 4e Sommet du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16 - 17 mai 2023), qui constitue un message fort d'unité, d'objectif commun et de détermination inébranlable. La déclaration reflète les principales préoccupations et propositions énoncées dans la [recommandation 2245 \(2023\)](#) de l'Assemblée intitulée « Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe – Unis autour de valeurs face à des défis extraordinaires ».
2. A travers la Déclaration de Reykjavik, les chefs d'Etat et de gouvernement ont donné une nouvelle orientation au Conseil de l'Europe pour les années à venir. En tant qu'organe statutaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée est prête à traduire la vision du Sommet en résultats concrets, par le biais de ses délibérations parlementaires, de sa procédure de suivi, de ses activités et réseaux de coopération interparlementaire et de son interaction avec le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale.
3. Aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, l'Assemblée n'épargnera aucun effort pour soutenir la reconstruction et la résilience démocratique de l'Ukraine, convaincue que le bon fonctionnement des institutions démocratiques, le respect de l'État de droit et le respect des normes démocratiques, ainsi qu'une intégration européenne plus forte sont les meilleures garanties pour la sécurité démocratique de l'Ukraine et de l'Europe.
4. Rappelant qu'il ne peut y avoir de paix durable sans responsabilité, l'Assemblée se félicite de l'établissement d'un [accord partiel élargi sur le registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#), en tant que premier élément d'un futur mécanisme international d'indemnisation, et encourage d'autres pays à ajouter leurs noms à ceux des 45 États membres et observateurs, ainsi que l'Union européenne, qui ont déjà adhéré ou ont déclaré leur intention de le faire.
5. Dans le même temps, l'Assemblée poursuivra résolument ses efforts pour faire en sorte que les dirigeants politiques et militaires de la Fédération de Russie soient tenus responsables de leur guerre d'agression contre l'Ukraine, en soutenant la création urgente d'un tribunal spécial pour le crime d'agression, en appelant le Conseil de l'Europe à participer aux consultations et négociations pertinentes, et en apportant son expertise et son soutien technique. Elle demande que justice soit rendue aux victimes de crimes de guerre, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire et appelle à la création de mécanismes viables pour assurer le retour des personnes enlevées, y compris les enfants, dans leur pays d'origine.
6. Dans le prolongement de la Déclaration de Reykjavik, l'Assemblée s'efforcera de préserver le rôle du Conseil de l'Europe en tant que phare de la protection des droits de l'homme, en encourageant le respect de la Convention européenne des droits de l'homme, en protégeant l'autorité de la Cour et en assurant l'exécution rapide et satisfaisante de ses arrêts ; et en promouvant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme sans plus tarder.
7. Se félicitant du processus de Reykjavík et réaffirmant une fois de plus sa conviction que le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable est un droit humain fondamental qui devrait être inscrit dans le droit national et international, l'Assemblée contribuera activement aux travaux normatifs du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement. Elle continuera également à soutenir les travaux de l'Organisation visant à façonner la protection des droits de l'homme à l'ère numérique et à relever d'autres défis sociétaux émergents du point de vue des droits de l'homme.
8. Convaincue de la nécessité urgente de prévenir le recul démocratique et d'y résister, l'Assemblée continuera d'aider les Etats membres à s'attaquer à ses causes profondes, en mettant davantage l'accent sur la promotion de l'égalité et la protection des droits sociaux. Elle approuvera, promouvra et développera davantage les Principes de Reykjavik pour la démocratie. L'Assemblée renforcera ses initiatives visant à prévenir et à contrer l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques, à renforcer l'intégrité des élections et à promouvoir la liberté des médias et la liberté d'expression. Elle renforcera également son engagement auprès de la société civile et intégrera la perspective de la jeunesse dans son travail, et continuera à promouvoir et à protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

9. En tant qu'organe représentant les parlements nationaux de tous les Etats membres, l'Assemblée est prête à s'engager dans le dialogue de haut niveau du Conseil de l'Europe avec les Etats membres et les partenaires sur les Principes de Reykjavik pour la démocratie. Elle jouera également son rôle au-delà des Etats membres du Conseil de l'Europe, en renforçant les relations avec les organes parlementaires et d'autres organisations internationales, en consolidant davantage le dialogue et la coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus, et en identifiant les canaux et les moyens de renforcer le dialogue avec les forces démocratiques et la société civile russes qui partagent les valeurs du Conseil de l'Europe.

10. L'Assemblée appelle tous ses membres, représentant les parlements nationaux des 46 Etats membres, à s'engager à faire en sorte que la Déclaration de Reykjavik trouve son expression dans l'action au niveau national, en demandant aux gouvernements de rendre compte des engagements pris lors du Sommet, en soutenant les changements législatifs et les ratifications nécessaires, et en assurant et en mobilisant le niveau de ressources budgétaires correspondant au mandat et aux tâches confiés à l'Organisation à Reykjavik.

11. Enfin, l'Assemblée se félicite du climat de dialogue constructif dans lequel elle a coopéré avec le Comité des Ministres, la Secrétaire Générale et d'autres organes du Conseil de l'Europe dans la période précédant Sommet et se réjouit de poursuivre cette approche dans le cadre de son suivi, y compris par le biais du Comité mixte. Elle est également favorable à la tenue régulière de sommets des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe afin de donner une orientation globale et une impulsion politique à l'Organisation.